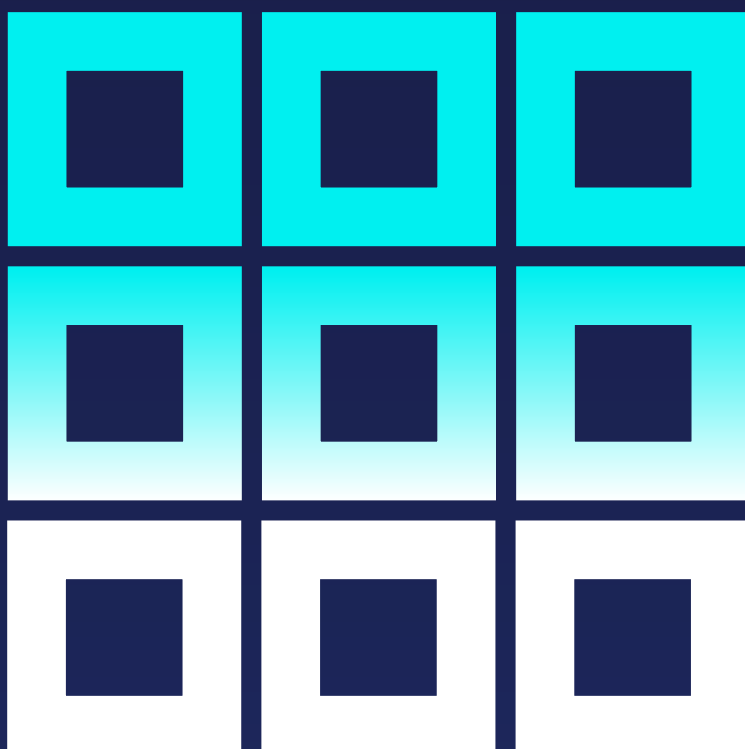




FPCI Elevation

Secondary II



Fonds de fonds

ELEVATION
Capital Partners

Avertissement

La société de gestion de portefeuille Elevation Capital Partners attire l'attention des investisseurs sur le fait que la commercialisation du fonds en France a été autorisée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 2 décembre 2025 et que le fonds n'est pas autorisé à la commercialisation dans d'autres pays.

Le FPCI Elevation Secondary II, Fonds Professionnel de Capital Investissement constitué sous forme de fonds commun de placement de droit français (le « Fonds ») régi par le CMF est constitué à l'initiative de la société de gestion.

Le Fonds n'est pas soumis à l'agrément de l'AMF et peut adopter des règles d'investissement dérogatoires par rapport aux fonds agréés.

L'investissement dans le FPCI Elevation Secondary II est strictement réservé à la catégorie des investisseurs qualifiés répondant aux conditions de l'[article 423-49 du Règlement général de l'AMF](#).

Ce document est une communication promotionnelle. Veuillez-vous référer au document d'informations du FIA et au document d'informations clés pour l'investisseur avant de prendre toute décision finale d'investissement.

Saisir les opportunités du marché secondaire

Le marché secondaire du Private Equity offre des opportunités attractives aux investisseurs avertis. Ce marché, qui consiste à racheter des parts de fonds existants ou des participations déjà matures, présente des avantages structurels : visibilité accrue sur les actifs sous-jacents, réduction de la courbe en J, et décote potentielle à l’acquisition.

La stratégie de fonds de fonds secondaires proposée par Elevation Capital Partners permet d’accéder à cette classe d’actifs historiquement réservée aux grandes fortunes et family offices. Ce fonds offre la possibilité en une seule souscription, d’accéder à un portefeuille diversifié de fonds secondaires gérés par des experts reconnus du monde entier.

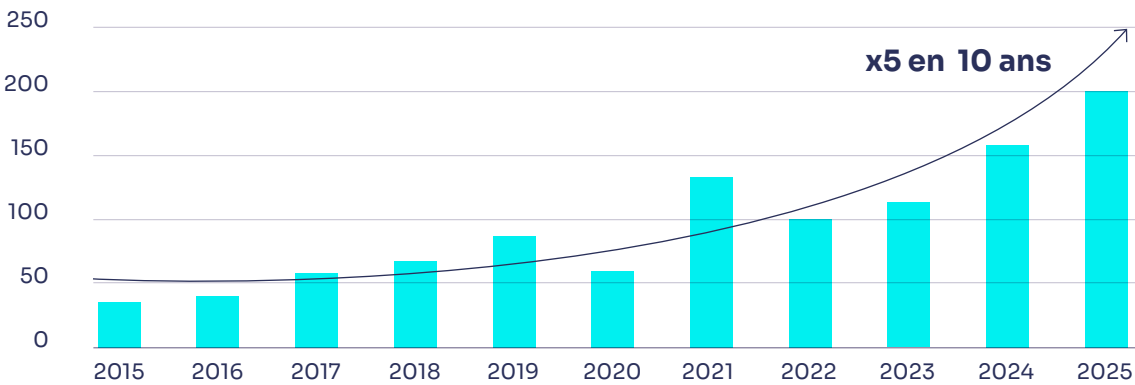
Les intérêts de l’approche secondaire

Visibilité renforcée Les actifs sous-jacents sont déjà identifiés, contrairement aux fonds primaires où l’investissement se fait dès le début de la vie du fonds. En secondaire, les fonds ciblés sont généralement à un stade de vie plus avancé ce qui permet d’accroître la visibilité sur le portefeuille et ses sous-jacents.	Vélocité du capital L’entrée tardive et proche des périodes de distribution dans des fonds déjà matures, nous permet de générer des distributions plus rapidement, potentiellement dès l’année 3.
Décote à l’acquisition Les parts de fonds peuvent être acquises avec des décotes significatives (15% en moyenne) pour répondre au besoin de liquidité du marché.	Diversification optimale Les investissements sont répartis sur plusieurs millésimes, zones géographiques et stratégies, contribuant ainsi à réduire le risque global selon l’analyse de la société de gestion.
Un marché en forte croissance Le besoin de liquidité du marché du Private Equity entraine un volume d’opportunités important permettant d’investir dans des portefeuilles de qualité avec des conditions attractives.	

Pourquoi investir dans le marché secondaire ?

Un marché en forte croissance

Montants investis dans le marché secondaire en milliards de dollars



Volume de transactions 2025	\$200 Milliards
Croissance anticipée	+10% par an
Décotes moyennes actuelles	15%
Taux de perte historique	1% des fonds secondaires

Sources : Études de Campbell Luytens et Lexington / Analyses ECP d’après Preqin

“ Le FPCI Elevation Secondary II fait suite au succès de notre premier millésime. Cette solution donne l’opportunité aux investisseurs particuliers d’accéder à un portefeuille de fonds secondaires dont la maturité offre un potentiel de création de valeur rapide.

Kevin MIENS, Partner
Gérant des fonds Secondary



• **Points clés**

Processus de souscription	100% digital	Montant cible	50 M€ (+/-10 à 15 fonds)
Durée du Fonds	jusqu'en 2036 et au plus tard 2038 (10 ans, prorogeable 2x1 an)	Investissement minimum	100 000 euros (sauf cas dérogatoire à 30 000 € - hors droits d'entrée)
Appels programmés	2 versements de 25 % les 2 premières années puis 16%, 17% et 17% les 3 années suivantes (Le 2 janvier de chaque année)	Objectif de rendement (non garanti)	Part A : min. 10% net par an ⁽¹⁾ / multiple net de x1.7

⁽¹⁾ Il s'agit d'une performance nette calculée au niveau des porteurs de parts du fonds. Cet objectif de performance correspond à une période de détention prévue par le fonds, soit 10 ans minimum et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance. Cet objectif varie d'une part à l'autre. Nous vous invitons à vous référer au règlement pour consulter l'objectif de performance de l'ensemble des parts.

• **Le gérant du FPCI Elevation Secondary II**

Le comité d'investissement est composé de trois gérants financiers expérimentés dont Kevin Miens. La composition de l'équipe de gestion peut évoluer sans préavis.

Kevin Miens, gérant des fonds de fonds secondaires

129	+10	+15
investissements	Fonds de fonds gérés	ans d'expérience

Track record net	Millésime	Multiple	TRI ⁽¹⁾
Fonds de fonds diversifié I	2017	x2,3	18%
Fonds de fonds diversifié II	2018	x2,2	17%
Fonds de fonds diversifié III	2019	x1,4	14%
Elevation Secondary	2024	>1	ns

⁽¹⁾ TRI net calculé sur les TRI des fonds depuis leur origine pondéré par les montants investis / Les chiffres cités ont trait aux années écoulées et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs / Le FPCI Elevation Secondary II présente un risque de perte en capital ainsi qu'un risque de liquidité. Ces performances ne sont pas représentatives. En effet, la performance des fonds de capital investissement ne peut s'apprécier qu'à leur échéance.



• **Présentation du groupe**

Elvest : un engagement, des trajectoires

Elvest est un groupe indépendant spécialisé dans la structuration et la distribution de solutions d’investissement innovantes. Depuis 1991, le groupe conçoit et développe, au sein de ses **maisons expertes**, des solutions à forte valeur ajoutée destinées aux professionnels de la gestion de patrimoine et à leurs clients.

Organisé comme une **plateforme d’expertises complémentaires**, Elvest couvre plusieurs grandes classes d’actifs, notamment le **private equity (Elevation Capital Partners)**, les **produits structurés (Solvest)**, les **solutions d’épargne et de retraite (Tenest)** ainsi que des **solutions de défiscalisation (Inter Invest Outre-mer)**.

En accompagnant les stratégies patrimoniales sur le long terme, le groupe a déjà accompagné **plus de 28 000 entreprises** et financé **plus de 6 milliards d’euros d’actifs** depuis sa création.

+30 ans d’expérience dans le financement des entreprises

+1 500 partenaires distributeurs

+72 000 investisseurs

+250 collaborateurs

Au 31/12/2025

Elevation Capital Partners : transformer l’ambition en progrès

Fondée en 2015 et basée à Paris, Elevation Capital Partners est la société de gestion du Groupe Elvest. Avec +900 millions d’euros d’encours sous gestion au 31/12/2025, elle déploie 3 stratégies d’investissement distinctes.

Partenaire engagé aux côtés des entrepreneurs, Elevation Capital Partners les accompagne dans la réalisation de leurs ambitions. Profondément ancrée dans l’économie réelle, elle s’emploie à créer de la valeur à long terme pour ses clients

en investissant dans des sociétés, des fonds de capital investissement ou des actifs réels, sélectionnés pour leur potentiel de croissance et de performance. L’innovation, l’engagement et la simplicité guident sa démarche d’investisseur responsable, tournée vers la transformation des défis économiques en opportunités de croissance.

Pour plus d’informations : www.elevation-cp.com



01

Private Equity

Prises de participations minoritaires au capital de sociétés non cotées suivant des approches généralistes ou thématiques,



02

Fonds de fonds

Investissements dans un portefeuille diversifié de fonds primaires et secondaires internationaux,



03

Real Estate

Acquisitions d’actifs immobiliers physiques.

2015

date de création

+900M€

capitaux levés

x3

croissance des encours en 3 ans

+25

fonds sous gestion

+160

participations depuis l’origine

Au 31/12/2025

Elevation Secondary II, la stratégie d'investissement

Pour proposer aux investisseurs un portefeuille potentiellement optimisé et diversifié, l'équipe de gestion procède en 2 temps : elle élabore tout d'abord une allocation stratégique puis opère une sélection de fonds et d'opérations secondaires performants, selon son analyse.

Un portefeuille d'une dizaine de fonds

Le nombre optimal se situe, selon notre société de gestion, autour d'une dizaine de fonds secondaires, pour construire un portefeuille solide et optimisé.

Un processus de sélection rigoureux



Phase 1

1000 fonds sélectionnés

- Adéquation à l'allocation stratégique
- Performance historique

Phase 2

200 fonds étudiés

- Stratégie de fonds
- Expériences des gérants
- Timing de levée

Phase 3

100 1^{er} rendez-vous

- Dynamique des gérants
- Prise de références
- Identification des risques juridiques et opérationnels

Phase 4

40 fonds analysés

- Due diligences
- Analyse des leviers de création de valeur
- Analyse des flux
- Définition de l'engagement
- Revue réglementaire

Phase 5

10-15 fonds validés

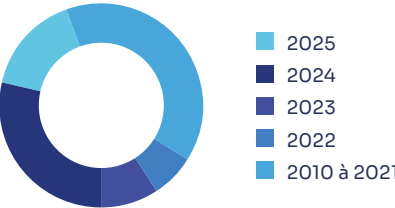
- Négociation de l'engagement
- Gestion de la souscription

Allocation cible du règlement

Construction d'un portefeuille diversifié de fonds secondaires. Seuls 1% des fonds secondaires ont historiquement perdu de l'argent⁽¹⁾.

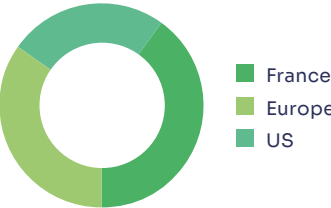
Millésime

Cycles économiques différents dans le temps
pour mixer les cycles économiques, parce qu'ils présentent des comportements différents dans le temps.



Géographie

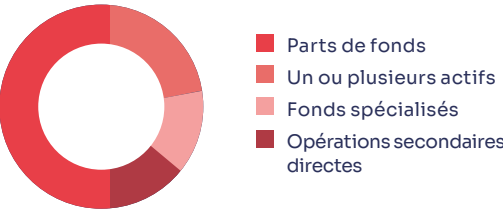
Dynamiques économiques différentes dans l'espace
Parce que les dynamiques varient en fonction des zones, nous recherchons les champions partout ils se trouvent



Stratégie

Complémentarité des secteurs cibles et des performances potentielles

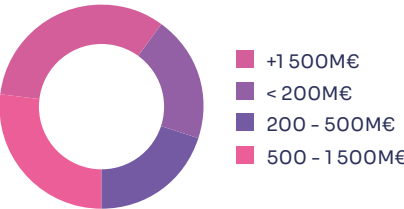
Parce que les secteurs comme les stratégies se conduisent de manière distincte, nous allons tracker leur complémentarité



Taille

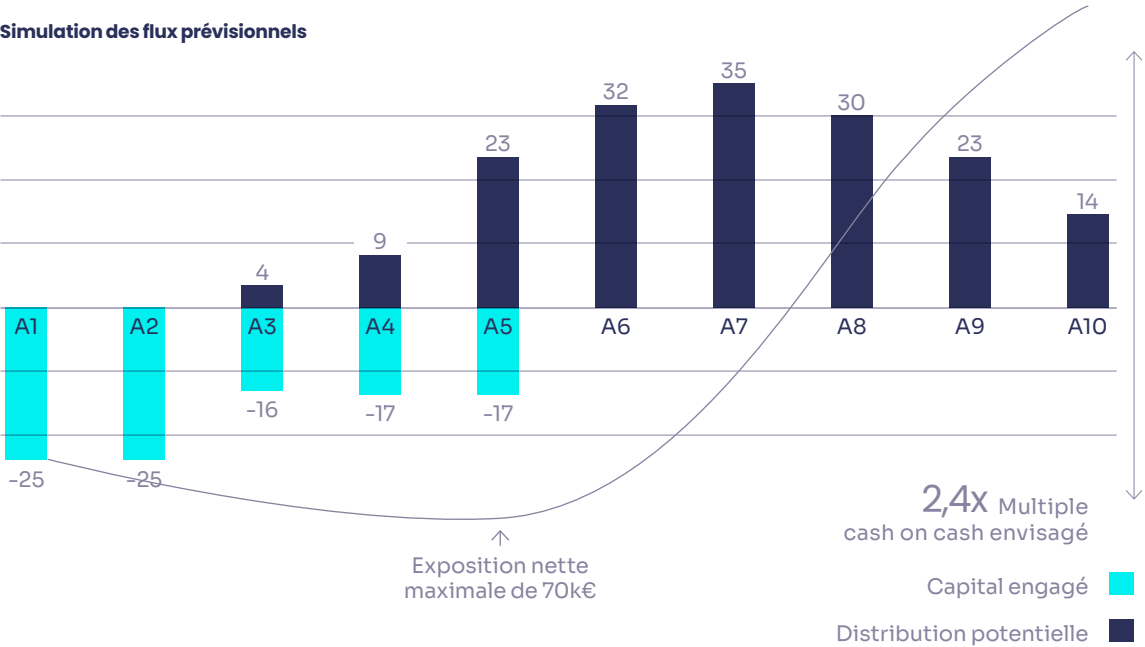
Entreprises cibles PME & ETI

Parce que mécaniquement, un fonds ne va pas financer les mêmes entreprises selon sa taille, nous ne nous privons d'aucune opportunité



⁽¹⁾ Data Stepstone 2024, analyses de la société de gestion. Allocation indicative : le FPCI Elevation Secondary II ne prend aucun engagement dans son règlement concernant les règles de diversification présentées. Les performances passées des fonds ne préjugent pas de leurs performances futures. Le FPCI Elevation Secondary II présente un risque de perte en capital et un risque de liquidité.

Retour de cash cible dès l'année 3



Calendrier prévisionnel

Fonds de 10 ans, prorogeable 2x 1 an
Constitution du fonds : Janv. 2026



Les avantages du FPCI Elevation Secondary II

Accessibilité renforcée grâce aux versements programmés Le FPCI Elevation Secondary II est rendu plus accessible grâce aux versements programmés permettant de décaisser l'investissement en 5 fois le tout en bénéficiant des distributions cibles dès l'année 3.	Visibilité accrue Contrairement aux fonds primaires investis « à l'aveugle », Elevation Secondary II permet d'identifier précisément les actifs sous-jacents avant d'investir.
Contexte de marché favorable Le marché actuel est favorable aux acheteurs, avec des décotes attractives permettant d'acquérir des actifs en-dessous de leur valorisation réelle.	Réduction de la courbe en J Les décotes à l'acquisition et la maturité des actifs permettent d'éliminer ou de réduire la période de valorisation négative initiale.
Vélocité du capital Les premières distributions cibles sont prévues généralement dès l'année 3, contre 5-7 ans pour les fonds primaires.	Résilience historique Les fonds secondaires ont démontré une meilleure résilience que les autres stratégies de Private Equity avec seulement 1% de fonds ayant perdu de l'argent depuis 30 ans.*

*Data Stepstone 2024, analyses de la société de gestion. Les performances passées des fonds ne préjugent pas de leurs performances futures.

Caractéristiques générales & souscription digitale

Société de gestion	Elevation Capital Partners (Agrément n° GP-15000006)			
Forme juridique	Fonds Professionnel de Capital Investissement			
Classification SFDR	Article 6			
Date de constitution	02/01/2026			
Durée de vie et de blocage du fonds	- Durée de vie : jusqu’au 02/01/2036 et au plus tard le 02/01/2038 (10 ans, prorogeable 2x1 an) - Durée de blocage : 5 ans suivant la date de souscription			
Objectif de rendement annuel net non garanti ⁽¹⁾	Minimum 10 % (Part A) Multiple net de x1.7			
Zones géographiques	Principalement France, Europe et Etats-Unis			
Souscription minimum	100 000 € (30 000 € sous certaines conditions)			
Appels de Fonds	Libération immédiate ou fractionnée.			
	Appels annuels programmés possibles en 5 fois pour toute souscription avant le premier anniversaire du fonds.			
Primes de souscription	Prime	Souscription		
	0%	Entre la date de Constitution et 6 mois après cette date		
	1%	Entre 6 mois après la date de Constitution et 12 mois après cette date		
	2%	Entre 12 mois après la date de Constitution et la fin de la période de souscription		
Droits d’entrée maximum	5 % TTC			
Catégories de parts	Part	Code ISIN	Montant minimum & appel	Frais de gestion annuels
	A	FR0014014K44	100 000€ (appel immédiat)	2,2%
	A2	FR0014014JZ3	100 000€ (appel programmé en 5 fois)	2,2%
	B	FR0014014JU4	≥ 250 000€ (appel immédiat)	1,75%
	B1	FR0014014KH9	≥ 250 000€ (appel progressif)	1,75%
	B2	FR0014014JX8	≥ 250 000€ (appel programmé en 5 fois)	1,75%
Valorisation	Semestrielle			
Dépositaire	BFCM			
Carried interest	10% de la plus-value nette réalisée par le fonds au-delà de 1,25 x le montant appelé par le fonds. 20% de la plus-value nette réalisée par le fonds au-delà de 8% net (calculé sur la part institutionnelle réservée aux souscriptions inférieures à 250k€, sans rétrocommission et à appel progressif)			
Engagement du Groupe et des équipes	1% de la taille du fonds			

⁽¹⁾ L’objectif est fondé sur la réalisation d’hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance.

Risques et Avertissements

Document promotionnel. Vous devez, préalablement à toute décision d’investissement, prendre connaissance du Règlement du fonds et de son Document d’Informations Clés.

La souscription de parts du FPCI Elevation Secondary II est réservée aux investisseurs mentionnés à l’article 423-49 du Règlement Général de l’AMF.

1. Risque de faible rentabilité ou de perte en capital

L’objet du Fonds consiste à réaliser des investissements principalement dans des Fonds du Portefeuille. Par conséquent, la performance du Fonds est directement liée à la performance des Fonds du Portefeuille.

L’attention de l’investisseur est attirée sur le fait qu’un investissement dans le Fonds implique un risque potentiel de faible rendement ou un risque de perte partielle voire totale de son investissement dans le Fonds.

2. Risque de faible liquidité

Le Fonds est un fonds de capital investissement qui sera investi principalement dans des entités en principe non cotées sur un Marché. Ces titres sont très peu ou pas liquides.

Le Fonds qui souhaiterait céder une Participation pourrait éprouver des difficultés à céder une telle Participation dans les délais et à un niveau de prix souhaités.

Enfin, si le fonds souhaite céder ses participations, il doit trouver un acquéreur potentiel pour un prix jugé satisfaisant par la Société de Gestion et quand bien même il trouverait un acquéreur, cette cession peut s’avérer difficile voire impossible du fait de clauses d’agrément, de préemption, de blocage ou de toute autre clause limitant ou interdisant cette cession.

3. Risque lié à la cession et au rachat des parts

Les Parts du Fonds ne sont pas librement cessibles; il n’existe aucun marché pour ces Parts et il est peu probable qu’un tel marché se développe.

Le rachat des parts par le fonds est bloqué pendant la durée du fonds, sauf cas de rachat anticipé.

4. Risque fiscal ou réglementaire

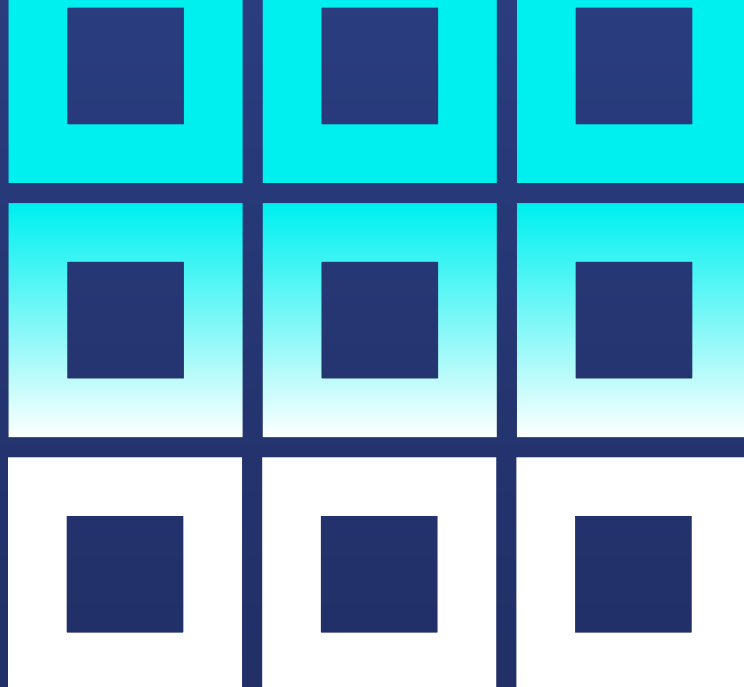
Les changements relatifs aux régimes juridiques, fiscaux ou réglementaires, qui affecteraient défavorablement le Fonds ou son investissement peuvent survenir tout au long de la durée du Fonds.

Si le Fonds ou l’investisseur ne satisfont pas aux règles fiscales prescrites, l’investissement dans le Fonds peut ne pas donner le droit de bénéficier du régime fiscal favorable offert par le CGI.

5. Risque de taux et risque de change

Le Fonds peut détenir des instruments financiers soumis à un risque de taux d’intérêt et/ou un risque de change.

Les comptes du Fonds seront libellés en Euro. Le Fonds peut investir dans d’autres devises que l’Euro. Les Investissements peuvent de ce fait se solder par des plus-values ou moins-values pour le Fonds à la suite de fluctuations de change. En outre le fonds peut supporter des couts de conversion entre les différentes devises concernées.



FPCI Elevation Secondary II

01 56 62 00 55
www.elevation-cp.com

Document non contractuel édité en janvier 2026. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (« DIC ») visé par l'AMF. Le DIC sera remis au souscripteur préalablement à sa souscription. Le prospectus complet du Fonds comprenant le DIC et le Règlement, ainsi que la note fiscale (non visée par l'AMF) sont disponibles sur simple demande écrite.

ELEVATION
Capital Partners